

# L'année 2025 crayonnée par Michel Cambon



Chaque semaine, Michel Cambon, dessinateur de presse, revient sur un fait d'actualité avec un dessin humoristique. Une façon de jeter un autre regard sur les sujets agricoles, avec une pointe d'ironie, un brin de dérision et une touche d'humour. En cette fin d'année, la rédaction vous propose de revenir en dessins sur les temps forts de 2025.

## JANVIER /

### L'Agence bio sur la sellette

Le 17 janvier, le Sénat a créé la surprise en votant un amendement visant à supprimer l'Agence bio. À l'origine de cette initiative, le sénateur LR Laurent Duplomb, qui défendait une mesure d'économie : selon lui, les 2,9 millions d'euros alloués à l'agence pouvaient être récupérés et ses missions « facilement intégrées » au ministère de l'Agriculture ou à FranceAgriMer. Les sénateurs de droite ont dénoncé un « millefeuille » d'organismes intervenant sur la bio et un manque de lisibilité des politiques publiques. Face aux réactions vives de la filière, la commission mixte paritaire a finalement acté le maintien de l'Agence bio. Mais la forte réduction de son budget à hauteur de 15 millions d'euros, finalement actée en mai, laisse planer le doute sur sa capacité future à remplir ses missions... D'autant que la France est encore loin d'atteindre son objectif de 18 % de la surface agricole utile en bio d'ici à 2027. ■



## FÉVRIER /

### Au SIA, les politiques cadrés

Après les tensions et cohues de l'édition 2024, l'organisation du Salon international de l'agriculture 2025 a décidé d'encadrer strictement les visites des représentants politiques. Une charte inédite a fixé un cadre précis : délégations limitées à une vingtaine de personnes (hors sécurité), présence réduite à une seule journée et parcours balisés pour éviter les attouchements ainsi que les interruptions. L'objectif est double : préserver la sérénité du Salon et garantir des rencontres réellement utiles entre les responsables politiques, les agriculteurs et les filières. Selon le président du SIA, Jérôme Despey, cette charte a été « bien respectée ». Aucune altercation majeure ne s'est déroulée lors de la venue du président, mais aussi des ministres et des chefs de partis politiques. Pour cette 61<sup>e</sup> édition, la fréquentation a été en légère hausse (+ 0,64 %) par rapport aux 603 652 visiteurs de l'année 2024. ■



## MARS /

### Nouvelle offensive de Trump

Dans une nouvelle escalade de la guerre commerciale, le président américain Donald Trump a menacé d'imposer un tarif douanier de 200 % sur les vins, champagnes et spiritueux européens, à commencer par ceux en provenance de France, si l'Union européenne (UE) ne retirait pas sa taxe de 50 % sur le whisky américain. Cette tension est intervenue le 13 mars, alors que l'UE menaçait déjà de taxer jusqu'à 26 milliards d'euros de produits américains à partir d'avril, en représailles à des droits de douane imposés par Washington sur l'acier et l'aluminium. Le président américain a qualifié l'UE « d'autorité abusive » et a affirmé que cette surtaxe profiterait aux producteurs américains. Une menace qui a longuement inquiété le secteur viticole européen, puisque les États-Unis représentent l'un de ses marchés majeurs, avec 3,8 milliards d'euros d'exportations françaises en 2024. Le 21 août, le commissaire européen Maros Sefcovic a annoncé que les vins européens seront taxés à hauteur de 15 % aux États-Unis, après que l'UE a échoué à négocier avec les Américains une exemption pour la filière viticole. « La situation ne peut en rester là », a quant à elle affirmé la ministre française de l'Agriculture, dénonçant un accord « déséquilibré ». ■



## AVRIL /

### Les agents de l'OFB dans le viseur

Le 17 avril, la question du port d'arme par les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) a ravivé les tensions entre la police de l'environnement et le monde agricole. En cause : la mise en œuvre d'une circulaire imposant un port d'arme « discret », annoncée dans le cadre des dix mesures gouvernementales destinées à apaiser les relations entre les agriculteurs et l'OFB. Si le gouvernement a affirmé vouloir réduire la pression ressentie lors des contrôles, les agents ont dénoncé une règle qui compromet leur sécurité lors d'interventions sensibles, tandis que les organisations agricoles y ont vu, au contraire, un symbole d'intimidation persistant. Dans le milieu agricole et rural, le débat s'est rapidement enflammé. De son côté, la FNSEA a dénoncé « un signal totalement insuffisant » et a demandé que les contrôles de l'OFB se déroulent sans armement visible, ni latent, lors des missions administratives. Jeunes agriculteurs (JA) a également fustigé « une mesure cosmétique », jugeant que « le problème n'est pas la discrétion de l'arme, mais sa présence même lors de contrôles en ferme ». ■



## MAI /

### Les députés au chevet des déserts médicaux

Le 7 mai, l'Assemblée nationale a adopté (99 voix pour, 9 contre, 10 abstentions) une proposition de loi portée par le député socialiste Guillaume Garot, visant à réguler l'installation des médecins pour lutter contre les déserts médicaux. La proposition de loi crée une autorisation préalable à l'installation pour les médecins, qui sera délivrée par les agences régionales de santé (ARS), après un avis rendu par le conseil départemental de l'ordre compétent. Cette autorisation sera délivrée dans les zones où l'offre médicale est insuffisante. En revanche, dans les zones surdotées, celle-ci ne sera délivrée qu'à la condition qu'un autre praticien cesse son activité. Parmi les autres mesures, figurent une formation de première année en études de médecine dans chaque département, ainsi que la suppression de la majoration des tarifs à l'encontre des patients qui n'ont pas pu trouver de médecin traitant en raison d'une offre de soins insuffisante. Pour les exploitants agricoles, ces mesures devraient réduire les délais d'accès aux soins, sécuriser les interventions d'urgence sur les exploitations et faciliter le suivi médical régulier. Le Sénat doit dorénavant harmoniser ces mesures avec sa propre proposition sur l'accès aux soins en zones rurales. ■



## JUIN /

### Le boom du poulet, la colère des voisins

En cinq ans, la consommation de volaille a fait un bond de 15 %. Si bien qu'elle est dorénavant la viande la plus consommée en France, devant le porc. Sur le marché tricolore, un poulet sur deux est pourtant importé des Pays-Bas, d'Ukraine, de Belgique, mais aussi d'Amérique du Sud. Afin de regagner en souveraineté, la filière avicole française vise la construction de 400 poulaillers à cinq ans, au rythme de 80 nouveaux poulaillers par an. Mais cet objectif semble se heurter à des mouvements d'opposition, qui prennent souvent naissance dans le voisinage proche. Le 28 juin, une centaine de personnes se sont rassemblées devant la préfecture de Poitiers, pour manifester leur opposition au projet d'un élevage de 15 000 poules pondeuses à Celle-Lévescault, dans la Vienne. Quelques jours auparavant, dans le Morbihan, des riverains se sont mobilisés contre la construction d'un élevage d'une capacité de 240 poules pondeuses en plein air situé à côté de leur maison... Le propriétaire n'avait en effet toujours pas effectué l'affichage réglementaire, qui ouvre la voie à d'éventuels recours durant deux mois. Un débat houleux, qui s'est finalement invité au conseil municipal de la commune quelques jours plus tard. ■



## JUILLET /

### Sanitaire : un cheptel sous haute surveillance

Après une année 2024 marquée par une forte recrudescence de fièvre catarrhale ovine (FCO), de maladie épidéotique (MHE), et avec l'apparition de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), la situation sanitaire des cheptels français est sous haute surveillance en ce début 2025. Après un premier cas de dermatose nodulaire contagieuse confirmé le 21 juin en Italie, dans un élevage de 131 bovins en Sardaigne, la maladie est détectée, pour la première fois, le 29 juin 2025 en Savoie. Grâce à la stratégie de lutte mise en œuvre, reposant sur le triptyque de dépoulement total des foyers, de restriction des mouvements et de vaccination, la flambée de l'épidémie tant redoutée n'a pas eu lieu. Au 15 décembre 2025, 112 foyers ont été détectés en France, répartis dans 11 départements : Savoie (32), Haute-Savoie (44), Ain (3), Rhône (1), Jura (7), Pyrénées-Orientales (19), Doubs (1), Ariège (1), Hautes-Pyrénées (1), Haute-Garonne (1), Aude (1). Ces foyers concernent 76 élevages. ■



## AOÛT /

### Un été anormalement chaud

Le soleil a été très généreux durant l'été 2025 avec un excédent de 10 % en raison d'un mois de juin et d'un mois d'août très ensoleillés (+ 15 %). Avec un mois de juin extrêmement chaud (+ 3,3 °C par rapport à la normale) et des mois de juillet et d'août plus chauds que la normale (respectivement de + 0,9 °C et + 1,4 °C), l'été 2025 est le troisième été le plus chaud depuis le début des mesures en 1900 avec une température moyenne de 22,2 °C (+ 1,9 °C). Il s'agit du quatrième été consécutif très chaud (2022, 2023, 2024 et 2025). Avec deux épisodes caniculaires, le pays a connu 27 jours en conditions de jours de vague de chaleur. L'été 2025 se classe au deuxième rang pour le nombre de jours de vague de chaleur, après l'été 2022 (33 jours en trois épisodes). Combinés à la sécheresse, les différents coups de vent fort (mistral et tramontane principalement) ont tour à tour augmenté substantiellement les dangers de feu durant l'été. 36 000 ha ont été brûlés. Le plus grand incendie de l'été est le feu de Ribaute (Aude) début août, qui a brûlé 11 133 ha. ■



## SEPTEMBRE /

### Mercosur : l'élevage français menacé

Destiné à libéraliser les échanges, l'accord entre l'Union européenne (UE) et plusieurs pays d'Amérique latine (Mercosur) prévoit l'importation au sein de l'UE de 99 000 t/an de bœuf supplémentaires avec un droit de douane réduit et de 180 000 t/an de volailles supplémentaires avec des droits de douane fortement réduits et de 25 000 t/an de porc avec des droits abolis ou quasi nuls. Pour les syndicats agricoles, FNSEA et Jeunes agriculteurs en tête, la quasi-majorité des organisations agricoles et de nombreux partis politiques, la signature de cet accord est inacceptable. Alors que la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, compte bien faire signer cet accord commercial avant la fin de l'année, le débat déchaîne toujours les passions au Parlement européen. En France, le retraitement de position du président Emmanuel Macron, en novembre dernier, qui indiquait que « la France pourrait très certainement apposer sa signature en bas du traité du Mercosur », a attisé encore un peu plus les tensions et fait bondir la FNSEA. Une grande mobilisation de tous les agriculteurs européens contre le Mercosur est prévue le 18 décembre à Bruxelles. ■



## OCTOBRE /

### La Commission promet de simplifier la Pac après 2027

En octobre, Bruxelles a présenté un ensemble de mesures pour simplifier la Pac, après des mois de mécontentement dans le monde agricole. Cette simplification de la Pac après 2027 a été officiellement lancée lors du comité spécial agriculture du 24 novembre. Cette simplification consistera à réduire les contrôles, à alléger les règles environnementales les plus complexes et donner plus de souplesse aux États membres pour appliquer les éco-régimes : plusieurs obligations jugées ingérables sur le terrain devraient ainsi être assouplies. Si ces annonces vont dans le bon sens pour de nombreux agriculteurs, la vigilance reste de mise : certains États membres craignent de voir cette flexibilité et l'absence de règles communes créer une renationalisation de la Pac. D'autre part, lors de leurs interventions, les représentants des États membres ont interpellé la Commission européenne sur la poursuite des négociations concernant le cadre financier pluriannuel, en s'inquiétant des récents ajustements apportés. Un sujet qui reste actuellement au centre de leurs préoccupations. ■



## NOVEMBRE /

### Les viticulteurs face à une crise profonde

En octobre, la colère viticole a de nouveau grondé dans plusieurs bassins, alors que la filière s'enfonce dans une crise structurelle, entre effondrement des prix, stocks trop importants et baisse de la consommation. Les viticulteurs ont ainsi multiplié les mobilisations, notamment dans l'Aude et l'Hérault. À Béziers, début octobre, plusieurs milliers de manifestants ont alerté sur l'urgence d'un plan massif pour sauver des exploitations fragilisées par des années de sécheresse et de faibles ventes. Face à cette mobilisation, l'État a confirmé la mise en place d'un plan national de sortie de crise, comprenant notamment une enveloppe de 130 millions d'euros pour l'arrachage des vignes, des allégements de charges sur 2025-2026 et la réouverture de prêts structurés garantis par Bpifrance. Mais le calendrier, établi jusqu'en 2027, a été jugé insuffisant par les syndicats, qui réclament un dispositif plus ambitieux et davantage d'arrachages temporaires pour permettre une reconversion des exploitations. Dans le même temps, la France a demandé à Bruxelles d'activer la réserve de crise européenne afin de financer une nouvelle campagne de distillation destinée à résorber les stocks. ■



## DÉCEMBRE /

### La colère agricole ravivée

La reprise des mobilisations agricoles cette fin d'année montre que tout reste à faire pour résoudre les maux de l'agriculture française. En décembre, la crise sanitaire de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) et les abattages de troupeaux de bovins, ainsi que la possible signature de l'accord entre l'Union européenne et les pays du Mercosur ont ravivé la colère des agriculteurs, avec des blocages et des manifestations dans plusieurs régions, dont la Drôme. La baisse annoncée du budget de la PAC est également critiquée tout comme l'accumulation de difficultés économiques et réglementaires (notamment environnementales), alors que les charges ne cessent de croître. Ce sentiment d'abandon nourrit une forte incompréhension et un ras-le-bol général du monde agricole. L'année 2026 devrait débuter sous haute tension. ■

